

L'intégration de Sinaps dans le SI de l'établissement induit nécessairement des impacts sur la gestion des données dans les applications métiers. Quels sont ces impacts pour Harpège ?

GESTION DES DONNÉES

Structures

Les structures sont gérées en mode centralisé dans Sinaps. Les créations et les modifications sont réalisées directement dans Sinaps, puis diffusées à Harpège.

Seules les structures internes sont diffusées à Harpège. Les structures externes ne sont pas concernées. Harpège prend en compte toutes les structures internes quelle que soit leur nature.

Personnes ressources

Les personnes ressources sont gérées en mode consolidé. Harpège est propriétaire des personnes ressources :

- les créations et modifications des personnes ressources sont réalisées dans Harpège puis transmises à Sinaps lorsque le dossier est complet et valide ;
- Seules les données en vigueur sont envoyées à Sinaps ;
- Les suppressions d'entités dans Harpège entraînent la fin de validité des dites entités dans Sinaps.

Harpège ne gère pas les personnes externes. Les personnes externes peuvent être gérées en mode centralisé dans Sinaps.

Nomenclatures

Harpège est propriétaire des nomenclatures de Sinaps : Statut du contrat de travail, Type de population, Corps, Grade, Type de contrat, Position statutaire, Fonction RH, Type de fonction, Type d'hébergé, Bap Referens, CNU, Disciplines du secondaire et Spécialités Atos.

PARAMÉTRAGE

Activation de la connexion entre Sinaps et Harpège

Une première variable Harpège permet d'activer ou non la connexion avec Sinaps pour le référentiel Structure, une seconde variable pour le référentiel Personne. Les règles de gestion sont alors mises en place et appliquées. Les nomenclatures nécessaires aux traitements sont incluses lors de l'activation de chaque variable.

Paramétrage de la fréquence des traitements appliqués aux données envoyées par Sinaps

Harpège permet de personnaliser la fréquence de prise en compte des données envoyées par Sinaps (toutes les cinq minutes, une fois par jour, etc.).

MISE À JOUR DES DONNÉES HARPÈGE

Harpège est propriétaire des personnes ressources et des nomenclatures RH, les mises à jour de ces informations sont donc toujours réalisées directement dans Harpège.

Harpège consomme les structures, il n'est donc plus possible de créer, modifier ou supprimer depuis Harpège des structures internes.

LA FOIRE AUX QUESTIONS

Malgré le mode de gestion centralisée des structures, est-il possible de continuer à renseigner ou modifier des structures directement dans Harpège ?

Lorsque Sinaps est intégré à Harpège, il n'est plus possible de créer des structures depuis Harpège. Il est possible de modifier uniquement les données spécifiques à l'application, non connues de Sinaps ainsi que les méthodes de contact.

Dans le cadre de la gouvernance des données, les gestionnaires des données d'Harpège peuvent avoir le rôle d'Intendant ou Demandeur sur le référentiel Structure dans Sinaps.

Comment sont gérés les dossiers des personnels en cours de recrutement ?

Afin de ne pas confondre les personnes ressources en activité dans l'établissement et les personnes en cours de recrutement saisies par anticipation dans SINAPS, ces dernières sont créées avec un rôle d'externe de type Personne ressource anticipée. Dès que la personne est en activité, le rôle d'externe est désactivé dans Sinaps et remplacé par un rôle de personne ressource.

Comment sont pris en compte les liens entre structures dans Harpège ?

Harpège prend uniquement en compte les liens hiérarchiques entre structures envoyés par Sinaps.

Je constate qu'une information est erronée pour un agent dans Sinaps, que dois-je faire ?

Les modifications sur une personne ressource doivent être réalisées dans Harpège directement. Elles sont ensuite transmises à Sinaps. En cas d'erreur lors de l'envoi de la modification à Sinaps, un message est remonté dans le journal de supervision et l'Intendant du référentiel Personne est informé.

Comment sont traitées les personnes en position de détachement sortant de l'Établissement ?

Les personnes dans ce cas ne sont plus affectées à l'Établissement et par conséquent ne sont pas ou plus transmises à Sinaps.

EN SAVOIR PLUS

Pour découvrir le fonctionnement des personnes, des structures et des nomenclatures dans Sinaps, consultez nos fiches produit dédiées [PRODUIT-04 Les structures avec Sinaps](#), [PRODUIT-05 Les personnes avec Sinaps](#) et [PRODUIT-06 Les nomenclatures avec Sinaps](#).